

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 1685

présenté par

M. Giraud, M. Krabal, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié,  
M. Falorni, M. Giacobbi, Mme Hobert, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac,  
M. Robert, M. Saint-André, M. Schwartzberg et M. Tourret

-----

### ARTICLE 48

A l'alinéa 19, après le mot :

« avis »,

insérer les mots :

« aux régions et »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que les projets de budget carbone et de stratégie bas-carbone et le rapport correspondant soient également soumis aux régions.

La région est la collectivité appelée à jouer un rôle important croissant dans la décentralisation de la stratégie de développement durable, dans cette perspective, il serait utile de l'impliquer davantage sur les sujets "carbone"